Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques – Section actuariat

ACT-5001 : Régimes de retraite : Évaluation

Groupe 20 – Hiver 2015
(Cours obligatoire - 3 crédits)

Professeur : Maxime Rémillard

Coordonnées : Téléphone : (514) 923-9072
Courriel : mremillard@lacaisse.com

Démonstrateur: À déterminer

Cours préalables : ACT1021 - Introduction à l'assurance de personnes
ACT4020 - Mathématiques actuarielles II

Horaire du cours : Mardi 18h00 - 21h00 (PK-1320)

Matériel obligatoire : Aucun.

Logiciel utilisé : Excel

Description du cours

- Donner à l'étudiant une connaissance plus approfondie dans le domaine des régimes de retraite;
- Initier l'étudiant aux principes de base d'évaluation et de financement des régimes de retraite;
- Illustrer les balises professionnelles et légales à l'intérieur desquelles l'actuaire en régimes de retraite doit travailler;
- Préparer l'étudiant aux examens de la SOA portant sur les régimes de retraite.

Évaluation

Description des évaluations

- Mi-session:
    - Examen partiel **le 24 février** (40% de la note);
- Fin de session:
    - Examen final **le 21 avril** (40% de la note);
    - Devoir, à remettre au plus tard **le 1er mai** à minuit (20% de la note).
- Chaque jour de retard pour la remise d'un devoir sera pénalisé de 40%.

Remarques supplémentaires

- La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiques à travers les trois évaluations (examen partiel, examen final et travail pratique). La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.
- Seules les calculatrices acceptées par la *Society of Actuaries* seront admises pour les examens i.e. les modèles BA-35, BA II Plus, TI-30X, TI-30Xa, TI-30XIIS et TI-30XIIB.

Politique de reprise d'examen

Aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège. Dans de très rares où une reprise aura été autorisée par le professeur et par le département, l'examen de reprise sera beaucoup plus difficile que l'original pour tenir compte du temps d'étude supplémentaire disponible, par souci d'équité pour les autres étudiants.

Plagiat, fraude et tricherie

L'UQAM a récemment instauré une politique de « tolérance zéro » pour les infractions listées au Règlement # 18 (article 2). Par conséquent, toute infraction de ce type sera immédiatement sanctionnée (article 3). Voir le texte cité plus bas.

> RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE
>
> Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.
>
> Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante :
>
> http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php
>
> Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Bibliographie

- *Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans (14th edition, 2005)*, par Morneau Sobeco, CCH Publications;
- *Actuarial Cost Methods – A Review (Third Edition)*, par W. Farrimond, D. L. Mayer, D. Farber, G. Matray, ASPA;
- *A Problem-Solving Approach to Pension Funding and Valuation (Second Edition)*, par W. H. Aitken, Actex Publications;
- *Pension Mathematics for Actuaries (Second Edition)*, par A. W. Anderson, Actex Publications;
- *Fundamentals of Private Pensions (Seventh Edition)*, par D. M. McGill, K. N. Brown, J. J. Haley, S. J. Schieber, Pension Research Council Publications;
- *Guide sur les programmes de retraite au Canada*, par Morneau Sobeco;
- *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, par le gouvernement du Québec;
- *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*, par le gouvernement du Canada;
- *Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement*, par le gouvernement du Canada;
- *Chapitre 3461 de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)*, par l'ICCA;
- *Normes de pratique consolidées et notes éducatives*, par l'Institut canadien des actuaires.

Calendrier de la session (sujet à changements)

COURS	DATE	CONTENU
1	13 janvier	Présentation du plan de cours
2	20 janvier	Acétates – Partie 1
3	27 janvier	Acétates – Partie 1
4	3 février	Méthodes actuarielles – Répartition des prestations Méthodes actuarielles – Répartition des cotisations
5	10 février	Méthodes actuarielles – Répartition des cotisations Présentation du travail pratique
6	17 février	Révision
7	**24 février**	**Examen intra (40%)**
8	10 mars	Gains et pertes
9	17 mars	Méthodes actuarielles – Méthodes globales
10	24 mars	Méthodes actuarielles – Méthodes globales
11	31 mars	Méthodes actuarielles – Méthodes globales Acétates – Partie 2
12	7 avril	Acétates – Partie 2
13	14 avril	Acétates – Partie 2 Révision
14	**21 avril**	**Examen final (*40%*)**
	1er mai	**Remise du travail pratique *(20 %)***